

**Lancement du Rapport sur les Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2024**  
***Piloter la transformation de l'Afrique : La réforme de l'architecture financière mondiale***  
**Assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement, Nairobi (Kenya)**  
**30 mai 2024**

**Kevin Chika Urama, FAAS**  
**Chef Économiste et Vice-président du Groupe de la Banque africaine de développement**  
**Contact : k.urama@afdb.org**

1. Excellences, Mesdames et Messieurs les plénipotentiaires, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi de m'appuyer sur les protocoles existants.
2. Cette année, les PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE 2024 de la Banque africaine de développement sont axées sur le thème : *Piloter la transformation de l'Afrique : La réforme de l'architecture financière mondiale*.
3. Le rapport se compose de trois chapitres interdépendants :
  - (a) Chapitre 1 : Résultats et perspectives macroéconomiques
  - (b) Chapitre 2 : Bilan de la transformation économique de l'Afrique
  - (c) Chapitre 3 : Financement de la transformation structurelle en Afrique : La nécessité d'une réforme de l'architecture financière mondiale (AFM)
4. **Performance et perspectives macroéconomiques :**
5. Les économies africaines restent résilientes aux multiples chocs, leur croissance moyenne devant se stabiliser à 4,0 % en 2024-25, soit près d'un point de pourcentage de plus que les 3,1 % estimés en 2023.
  - a. La croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) réel a ralenti, passant de 4,1 % en 2022 à 3,1 % en 2023 ; elle devrait remonter à 3,7 % en 2024 et atteindre 4,3 % en 2025, lorsque la plupart des effets des vents contraires existants s'estomperont.
  - b. Malgré les vents contraires persistants, quinze (15) pays ont enregistré un taux de croissance du PIB réel d'au moins 5 % en 2023. Dix (10) pays d'Afrique devraient figurer parmi les 20 économies à la croissance la plus rapide au monde en 2024.
  - c. Bien que trois des plus grandes économies du continent aient enregistré des taux de croissance du PIB réel plus faibles, plus de la moitié (31) des pays africains ont enregistré des taux de croissance du PIB réel plus élevés en 2023 qu'en 2022, 6 d'entre eux - Burkina Faso, Djibouti, Eswatini, Libye, République du Congo et Soudan du Sud - affichant des taux de croissance du PIB réel de plus de 2 points de pourcentage.
  - d. L'Afrique restera également la deuxième région à la croissance la plus rapide après l'Asie, en 2024-25, avec une croissance projetée du PIB supérieure à la moyenne mondiale de 3,2 % en 2024.

## 6. Performances et perspectives économiques par régions et groupements économiques :

7. Les perspectives de croissance en 2024-25 sont hétérogènes entre régions et groupements économiques de l'Afrique, reflétant les différences de structure et de résilience des économies, le niveau de dépendance à l'égard des produits de base, la qualité des réponses politiques nationales aux chocs.
  - a. L'Afrique de l'Est devrait redevenir la région d'Afrique enregistrant la croissance la plus rapide, avec un PIB réel projeté de 4,9 % en 2024 et de 5,7 % en 2025.
  - b. La croissance en Afrique centrale devrait se ralentir, passant de 4,3 % en 2023 à 4,1 % en 2024, avant de remonter fortement à 4,7 % en 2025, principalement en raison d'une croissance plus forte que prévu au Tchad et en République démocratique du Congo.
  - c. La croissance en Afrique de l'Ouest devrait passer de 3,6 % en 2023 à 4,2 % en 2024 et se consolider à 4,4 % l'année suivante, reflétant une croissance plus forte dans les grandes économies de la région, à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal.
  - d. En Afrique du Nord, la croissance devrait passer de 4,1 % en 2023 à 3,6 % en 2024 et 4,2 % en 2025. À l'exception de la Libye et de la Mauritanie, la croissance a été revue à la baisse pour tous les autres pays de la région.
  - e. La croissance en Afrique australe devrait s'accélérer légèrement, passant d'une estimation de 1,6 % en 2023 à 2,2 % en 2024 et s'affermir à 2,7 % en 2025, reflétant principalement une augmentation de 0,7 point de pourcentage de la croissance projetée en Afrique du Sud, qui a compensé l'effet combiné des révisions à la baisse en Angola, au Botswana, au Lesotho, en Zambie et au Zimbabwe.
8. Les perspectives de croissance varient également selon les groupes économiques, reflétant les différences de degré d'exposition aux incertitudes économiques sous-jacentes :
  - a. Pour les *économies à faible intensité de ressources*, la croissance devrait s'améliorer, passant de 4,8 % en 2023 à 5,3 % en 2024 et 5,6 % en 2025, du fait de l'augmentation des investissements publics dans les principaux secteurs de croissance et de dépenses en capital substantielles dans les infrastructures publiques essentielles, notamment l'électricité, les transports et la logistique.
  - b. Le taux de croissance moyen des *économies dépendantes à l'égard du tourisme* devrait se ralentir, passant de 5,8 % en 2023 à 4,7 % en 2024, puis à 3,9 % en 2025. Cette décélération reflète la stabilisation des chiffres du tourisme à des niveaux tendanciels, le ralentissement prévu de la croissance économique à Maurice et aux Seychelles étant un facteur clé dans ce groupe.
  - c. La croissance moyenne dans les *pays exportateurs de pétrole* devrait passer de 3,7 % en 2023 à 3,5 % en 2024, mais pourrait s'accélérer pour atteindre 4 % en 2025. Le ralentissement prévu en 2024 reflète la baisse des objectifs de production de pétrole fixés par l'OPEP, la diminution des projections de croissance au Soudan du Sud à la suite de

l'arrêt du principal oléoduc transportant ses exportations de pétrole brut à travers le Soudan, et l'incertitude quant aux nouveaux mécanismes pour les exportations de pétrole de l'Angola à la suite de sa sortie de l'OPEP.

- d. La croissance dans les autres économies (non pétrolières) à forte intensité de ressources sur le continent devrait s'améliorer fortement, passant de 0,3 % en 2023 à 2,7 %, et se consolider à 3,3 % selon les projections pour 2024 et 2025. La forte augmentation de la croissance découlera en grande partie de la reprise de la demande chinoise de métaux et de minéraux, liée à l'expansion des réseaux intelligents et de la construction.

## **9. Qualité de la croissance : croissance du PIB par habitant, création d'emplois et réduction de la pauvreté :**

- 10. Bien que les taux de croissance du PIB et la résilience du continent soient impressionnants, ils n'ont pas suffi à créer suffisamment d'emplois de qualité pour les jeunes Africains ou à favoriser la transformation structurelle et la transition vers une croissance plus élevée de la productivité dans les pays.

- a. Contrairement à la croissance du PIB réel, le taux de croissance du PIB réel par habitant du continent a été inférieur à celui de toutes les autres régions du monde. En 2023, la croissance estimée du PIB réel par habitant en Afrique était de 0,7 %, soit une baisse de 1,0 point de pourcentage par rapport à 2022.

- b. La pauvreté extrême, le chômage élevé des jeunes, les faiblesses liées à la dette, l'insécurité et d'autres formes de fragilité économique ont donc persisté sur le continent.

- 11. Pour se transformer, les pays africains ont besoin d'un taux de croissance moyen de 7 à 10 % pendant 4 à 5 décennies.

## **12. Fondamentaux macroéconomiques :**

- 13. La dynamique des fondamentaux macroéconomiques de l'Afrique est restée mitigée dans un contexte de défis considérables :

- 14. Selon les estimations, l'inflation moyenne des prix à la consommation en Afrique a augmenté de 3 points de pourcentage pour atteindre 17 % en 2023, contre 14 % en 2022, mais la dynamique est variable d'une région à l'autre.

- a. Cette augmentation reflète la combinaison de la hausse des prix alimentaires locaux induite par les pénuries d'approvisionnement domestique liées à la sécheresse, la surabondance de liquidités résultant des mesures de relance budgétaire et monétaire liées à la pandémie, et les effets de la dépréciation de la monnaie par rapport à un dollar américain fort propulsé par des taux d'intérêt élevés aux États-Unis. Entre 2022 et 2023, l'inflation a augmenté dans 32 pays africains en 2023. Le taux le plus élevé (26,5) a été enregistré en Afrique de l'Est.

- b. À la fin de l'année 2023, 17 pays africains connaissaient une inflation à deux chiffres, et ce chiffre devrait rester élevé. Ces 17 pays sont les suivants : Angola, Burundi, Égypte,

Éthiopie, Gambie, Ghana, Liberia, Malawi, Nigeria, Rwanda, République démocratique du Congo, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Zambie, Zimbabwe.

- c.** Dans trois des six plus grands pays africains en termes de PIB et de population, l'inflation était supérieure à 20 % en 2023 : Égypte (24 %), Nigeria (24,5 %) et Éthiopie (29,2 %).
  - d.** Mais si l'on exclut ces trois pays, on estime que le taux d'inflation moyen est tombé de 12,6 % en 2022 à 11,3 % en 2023 et qu'il devrait continuer à baisser pour atteindre un taux à un chiffre de 8,4 % en 2024 et se ralentir encore pour atteindre 6,3 % en 2025.
15. Sous la pression de taux d'intérêt mondiaux durablement élevés et d'une incertitude mondiale persistante alimentée par des tensions géopolitiques et commerciales, la plupart des monnaies africaines se sont encore dépréciées par rapport au dollar américain plus fort en 2023.
- a.** Cependant, des monnaies comme le franc CFA, le dirham marocain, l'escudo cap-verdien, le dobra de São Tomé e Príncipe et le franc comorien ont repris de la valeur en raison de leur rattachement total ou partiel à l'euro, qui a repris de la vigueur par rapport au dollar en 2023.
  - b.** À l'inverse, le dollar zimbabwéen (-89,8 %), la livre soudanaise (-77,6 %), la livre soudanaise (-46,0 %), la livre égyptienne (-37,4 %), le kwanza angolais (-32,8 %) et le kwacha zambien (-15,4 %) enregistrent les dépréciations les plus importantes en 2023. Ces fortes dépréciations sont les conséquences de difficultés économiques persistantes (Égypte et Zimbabwe) et de l'instabilité politique (Soudan et Soudan du Sud).
16. Les déficits budgétaire et courant devraient se creuser :
- a.** Le déficit budgétaire moyen sur le continent a légèrement augmenté, passant de 4,9 % du PIB en 2022 à 5 % en 2023, principalement en raison d'un élargissement marginal du solde primaire de 1,6 % du PIB en 2022 à 2,1 % du PIB en 2023. Ce solde devrait se réduire en 2024 à 4,7 % du PIB, puis à 4,3 % du PIB en 2025.
  - b.** Le déficit moyen des comptes courants devrait se creuser, d'un chiffre estimatif de 1,7 % du PIB en 2023 à 2 % du PIB en 2024 et 2025, reflétant le rebond du commerce mondial et l'augmentation des importations de produits de base de Chine à mesure que son secteur de la construction se stabilise et que la résilience de l'économie intérieure est favorisée par la reprise des investissements et la fermeté des dépenses de consommation.
17. La dette publique diminue mais reste supérieure aux niveaux d'avant la pandémie, et le coût élevé du service de la dette aggrave le fardeau de la dette sur le continent.
- a.** Le ratio moyen de la dette publique de l'Afrique, qui est passé de 54,5 % du PIB en 2019 à 64 % en 2020, s'est stabilisé à environ 63,5 % à partir de 2021-23 et devrait continuer à baisser pour atteindre environ 60 % à partir de 2024, mettant fin à une tendance haussière qui dure depuis une dizaine d'années.

- b.** Le resserrement des conditions financières mondiales, l'augmentation des écarts de taux de la dette souveraine qui en a résulté et les dépréciations des taux de change ont augmenté les coûts d'emprunt et fermé les marchés de capitaux internationaux à la plupart des pays ayant accès aux marchés.
  - c.** Depuis le début du cycle de resserrement, les écarts moyens entre les obligations souveraines en Afrique ont grimpé en flèche pour atteindre trois fois la moyenne des marchés émergents.
  - d.** En conséquence, les coûts du service de la dette ont augmenté et 20 pays africains étaient en situation de surendettement ou à haut risque de surendettement en février 2024.
- 18. La dénomination en dollars de la dette et l'évolution de la structure de la dette exacerbent les coûts du service de la dette :
  - a.** Plus de 70 % de la dette garantie par l'État en Afrique est libellée en dollars américains, ce qui expose le continent à des risques de change lorsque le dollar américain se renforce et que les monnaies nationales se déprécient.
  - b.** Les coûts du service de la dette ont également été exacerbés par la dépréciation des monnaies des pays africains par rapport au dollar américain, reflétant la prédominance de la dette libellée en dollars américains.
  - c.** L'évolution de la structure de la dette vis-à-vis des créanciers privés s'accompagne d'opportunités et de défis. À la fin de l'année 2023, environ 49 % de la dette de l'Afrique était détenue par des créanciers privés, et ce chiffre devrait atteindre environ 54 % en 2024.
  - d.** Le recours à une dette à court terme et à coût élevé pour financer des projets de développement à long terme a des conséquences sur la viabilité et la restructuration de la dette à moyen et long terme.
- 19. Le poids accru de la dette pèse sur les finances publiques, détournant des ressources des investissements en infrastructures, ce qui limite la croissance future du PIB et la transformation économique :
  - a.** Pour 49 pays africains, le coût moyen du service de la dette a fortement augmenté, passant d'une moyenne de 8,4 % du PIB en 2015-19 à 12,7 % en 2020-22.
  - b.** En 2024, les pays africains devraient dépenser environ 74 milliards de dollars pour le service de la dette, contre 17 milliards de dollars en 2010, dont 40 milliards de dollars vis-à-vis de créanciers privés, ce qui représente 54 % du service total de la dette.
  - c.** Les pays africains paient 500 % de plus en frais d'intérêt lorsqu'ils empruntent sur les marchés financiers internationaux que lorsqu'ils empruntent auprès des banques multilatérales de développement telles que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, etc.

- d.** Il en résulte que si les pays développés peuvent supporter des niveaux d'endettement élevés avec un faible service de la dette, les pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, consacrent une part de plus en plus importante de leurs ressources budgétaires au service de la dette publique.
- 20. Et les risques de refinancement pourraient encore augmenter en 2024, en particulier pour les pays dont les remboursements in fine sont importants.
- 21. En outre, la part dominante des créanciers privés (à plus court terme, plus coûteux et souvent moins transparents) a des conséquences désastreuses sur les coûts futurs du service de la dette, les risques de refinancement et les mécanismes de restructuration de la dette.
- 22. Dans un contexte d'aggravation de la crise de la dette des pays, les flux financiers extérieurs vers l'Afrique ont souffert du durcissement des conditions financières mondiales et d'autres facteurs intérieurs et extérieurs.
  - a.** Les investissements directs étrangers (IDE), l'aide publique au développement (APD), les investissements de portefeuille et les envois de fonds ont chuté de 19,4 % en 2022, annulant la forte reprise des flux extérieurs immédiatement après la pandémie.
  - b.** L'IDE a chuté d'environ 44 %, et le continent a enregistré des sorties nettes de portefeuille de 17 % et une réduction des entrées d'APD d'environ 6 %. Seuls les transferts de fonds ont enregistré une augmentation marginale de 0,2 % .
- 23. Ceci conduit à ce que j'appelle le paradoxe du financement de la dette en Afrique - la désynchronisation entre la prime de risque élevée de l'Afrique et les faibles taux de défaillance sur les investissements à long terme.
- 24. Comme le montre le rapport sur les Perspectives économiques en Afrique 2023, les rendements relativement élevés des obligations souveraines en Afrique sont souvent dus à une perception injuste des risques, mais aussi à des facteurs nationaux et à d'autres facteurs externes.
  - a.** Selon une étude réalisée en 2020 par Moody's Analytics, contrairement aux perceptions du risque induites par les notations souveraines des pays africains, l'Afrique présente le risque de défaillance le plus faible en matière d'infrastructures par rapport à ses pairs.
  - b.** L'étude montre que l'Afrique est la région la moins défaillante parmi les principales régions, avec un taux de défaillance de seulement 1,9 %. Ce chiffre contraste fortement avec l'Europe de l'Est (12,4 %), l'Amérique latine (10,1 %), l'Amérique du Nord (6,6 %), l'Asie (4,6 %) et l'Europe de l'Ouest (4,6 %).
  - c.** Selon une estimation du PNUD, la subjectivité et le manque de transparence des notations ont coûté aux pays africains plus de 24 milliards de dollars en intérêts excédentaires et plus de 46 milliards de dollars en renoncement à des prêts sur la durée de vie de multiples obligations en monnaie nationale et en devises étrangères.

- d.** En outre, nos estimations montrent également que l'Afrique devra payer 74 milliards de dollars au titre du service de la dette en 2024, en partie en raison des taux d'intérêt mondiaux élevés et du renforcement du dollar américain.
25. Mais les risques perçus ne sont pas entièrement responsables des problèmes budgétaires de l'Afrique. Il existe des facteurs nationaux bien connus de coût du capital auxquels les pays doivent s'attaquer.
26. D'une manière générale, il n'y a pas d'alternative à une gestion saine des politiques macroéconomiques, à la transparence, à la responsabilité, à la stabilité politique et à l'État de droit. Sans ces éléments, les investissements visant à transformer les économies reviennent à verser de l'eau dans un panier et à s'attendre à ce qu'il se remplisse durablement.
27. Si l'augmentation de la dette publique en Afrique a été associée à une forte augmentation de l'investissement public, il est également prouvé que la faible efficacité de l'investissement public a affaibli les avantages de cette dette pour la croissance en Afrique.
- a.** L'Afrique a un déficit d'efficacité de l'investissement public de 39 %, plus élevé que l'Europe (17 %) et l'Asie (29 %). Une faible efficacité signifie que les bénéfices de croissance des investissements publics financés par la dette ne sont pas suffisants pour générer des flux de revenus permettant de liquider la dette et de financer de nouveaux investissements.
- b.** Les estimations pour 2021 montrent que le transfert international de bénéfices, l'une des principales sources de fuite, coûte aux pays africains environ 7 % de leurs recettes fiscales totales, soit 1 % du PIB de l'Afrique (environ 275 milliards de dollars), ce qui correspond au total des transferts internationaux nets vers l'Afrique en 2022.
- c.** Selon certaines estimations, la corruption coûte à l'Afrique 148 milliards de dollars chaque année et environ 90 milliards de dollars quittent le continent chaque année sous la forme de flux financiers illicites. La lutte contre les flux financiers illicites est donc essentielle pour relever le défi de la mobilisation des ressources nationales.
- d.** Comme nous le verrons plus loin, cela crée un cercle vicieux de coût élevé du capital, de manque d'accès au financement du développement à long terme, de faibles investissements dans les projets de développement, de faible croissance de la productivité, de pauvreté, de vulnérabilité à l'endettement, etc.
28. Principaux vents contraires à surveiller :
- a.** Des pressions inflationnistes persistantes dans de nombreux pays africains
- b.** Le blocage prolongé du commerce et de l'investissement et la multipolarisation de l'économie mondiale.
- c.** La dépendance à l'égard des produits de base

- d. La multiplication des conflits régionaux et l'instabilité politique dans certains pays ont entraîné des souffrances humaines indicibles et des coûts sociaux et économiques importants.
- e. Les chocs climatiques constituent un autre risque important pour la reprise de la croissance en Afrique.

## **29. Chapitre 2 : La transformation structurelle :**

30. Ce chapitre démontre ce que j'appelle le paradoxe du développement économique : la désynchronisation entre le potentiel de ressources, la performance de la croissance économique et les résultats en matière de développement durable.
- a. Malgré la remarquable résilience des économies africaines face aux chocs internes et externes, la plupart des pays africains souffrent de revenus faibles, de pauvreté généralisée, de chômage, de sous-emploi dans des secteurs à faible productivité, d'inégalité, d'un faible accès au capital, d'une faible valeur ajoutée aux produits, etc. C'est un cercle vicieux qui enferme l'Afrique dans une pauvreté abjecte.
  - b. La transformation structurelle de l'Afrique est restée lente et inégale, des écarts importants persistant en termes de productivité du travail, et la plupart des Africains sont coincés dans des secteurs à productivité faible à moyenne.
  - c. Le continent a été lent à progresser dans les chaînes de valeur mondiales et à rattraper les autres régions du monde, à créer des emplois décents et à soutenir le développement pour une prospérité partagée.
  - d. En conséquence, le continent n'est pas en bonne voie pour réaliser la quasi-totalité des objectifs des ODD d'ici à 2030 et même son propre Agenda 2063.
31. Si aucune mesure n'est prise pour corriger le tir, notamment pour inverser la courbe de la pauvreté, près de 9 personnes sur 10 (soit 87 %) des personnes extrêmement pauvres dans le monde vivront en Afrique d'ici à 2030.
32. Dans un scénario de statu quo, il faudrait aux pays africains plus d'un siècle en moyenne (108 ans pour une médiane de 86 ans) pour atteindre le statut de pays à revenu élevé.
33. Le risque existe également que la plupart des pays africains qui ont réussi à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire restent coincés dans le piège du revenu intermédiaire - une situation dans laquelle un pays, après s'être développé rapidement, connaît une chute brutale et prolongée de sa croissance économique, généralement en raison d'une réduction du taux de croissance de la productivité. Quelque 26 pays africains (soit 48 %) ont été piégés dans leur statut de revenu au cours des quatre dernières décennies.
34. La désynchronisation évidente entre les performances de la croissance économique et les résultats en matière de développement durable suggère que le modèle de développement actuel de l'Afrique (qui repose fortement sur l'extraction des ressources sans valeur ajoutée) n'est pas adapté et nécessite de toute urgence une refonte complète si le continent veut rattraper les autres régions.

35. Écarts de productivité du travail entre secteurs :
36. La productivité du travail reste très inégale d'un secteur à l'autre, les mines, les services d'utilité publique et les services étant plus performants.
- a. Environ deux tiers de la main-d'œuvre est employée dans des activités informelles peu productives, et environ un tiers de l'emploi manufacturier se trouve dans des secteurs peu productifs.
  - b. Ce niveau élevé d'informalité freine la croissance de la productivité et rend difficile la sortie de la pauvreté.
37. Répartition de l'emploi par secteur, 1990 - 2018 :
- a. La part de l'agriculture dans l'emploi a diminué, passant de 60 % en 1990 à 42 % en 2018, mais la part de l'industrie manufacturière, traditionnellement associée au changement structurel, n'a augmenté que de 0,6 point de pourcentage pour atteindre 9 %.
  - b. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, le changement structurel en Afrique a été caractérisé par la réaffectation des activités économiques de l'agriculture vers d'autres secteurs à productivité relativement faible ou moyenne, principalement en raison de facteurs tels que le changement climatique et la montée de l'insécurité dans les communautés rurales.
38. Les étapes de la transformation structurelle, 1991 - 2021 :
39. Vingt-cinq pays africains sont encore structurellement sous-développés, sur la base des parts d'emploi sectorielles, contre 40 en 1991.
40. Le nombre de pays structurellement en développement et structurellement développés est passé de 5 à 17 en 1991, et de 8 à 12 depuis 1991, ce qui suggère qu'une transformation structurelle se produit en termes techniques.
41. Toutefois, les performances en matière de productivité dans tous les secteurs restent faibles ou modérées.
- a. La productivité du travail en Afrique a augmenté de 1,5 % par an dans les années 1990, d'environ 3 % dans les années 2000 et de 2 % dans les années 2010. Bien qu'elle ait bénéficié de la réaffectation de la main-d'œuvre entre les secteurs, la croissance de la productivité dans les secteurs des services en Afrique reste médiocre.
  - b. L'effet du changement structurel s'éteint donc de lui-même puisque les secteurs non agricoles ne connaissent pas de croissance rapide de la productivité.
  - c. Bien qu'elle ait bénéficié de la réaffectation de la main-d'œuvre entre les secteurs, la croissance de la productivité dans les secteurs des services en Afrique reste médiocre.

42. Les étapes de la transformation structurelle par régions, 1991 - 2021 :
43. Les modèles de croissance de la productivité entre les régions africaines et les groupes de ressources sont également très différents, le secteur des services ayant joué un rôle majeur au cours de la dernière décennie.
- a. Les taux moyens de croissance de la productivité du travail de 1991 à 2019 montrent que l'Afrique centrale a progressé de 1,3 % par an, l'Afrique de l'Est de 1,7 %, l'Afrique du Nord de 1,2 %, l'Afrique australe de 1,5 % et l'Afrique de l'Ouest de 2,0 %.
  - b. La croissance négative de la productivité dans le secteur industriel met en évidence les niveaux du secteur manufacturier informel à petite échelle en Afrique, avec une croissance rapide de l'emploi mais une croissance négative de la productivité en raison de l'absence d'économies d'échelle.
44. Part sectorielle de la valeur ajoutée nationale incluse dans les exportations :
45. Nos analyses montrent que la part de la valeur ajoutée nationale incluse dans les exportations diminue dans l'agriculture, reste pratiquement inchangée dans l'industrie minière, diminue légèrement dans l'industrie manufacturière et augmente dans les services.
46. Intensité technologique des exportations :
47. La part de l'Afrique dans les exportations de moyenne et haute technologie (en pourcentage des exportations de produits manufacturés), qui s'établissait à 14,9 % en 2021, est l'une des plus faibles au monde.
- a. Par rapport à la médiane mondiale (30,3 %) et celle d'autres régions telles que l'Amérique latine et les Caraïbes (25,6 %) et l'Europe et l'Asie centrale (46,2 %). Cette situation n'a pas changé de manière significative depuis 2010.
  - b. Ceci montre que les exportations africaines n'ont pas encore pleinement exploité la "quatrième révolution industrielle" en cours et les avancées technologiques qu'elle apporte, telles que le big data, l'internet des objets, l'apprentissage automatique, l'intelligence artificielle, la robotique, l'impression 3D, la blockchain, la biotechnologie, la nanotechnologie, les technologies des énergies renouvelables, et les technologies des satellites et des drones.
48. Les principaux moteurs de la transformation économique durable en Afrique
49. Les principaux moteurs de la transformation structurelle en Afrique sont la qualité de la gouvernance, la lutte contre la corruption, l'efficacité gouvernementale, la stabilité politique et l'absence de violence/terrorisme, la qualité de la réglementation, l'État de droit, l'absence de demande intérieure et extérieure pour les produits africains, la petite taille des marchés, ainsi que la voix et le niveau des systèmes de redevabilité.

- a. Les principaux facteurs "d'attraction" sont un système de taux de change compétitif, l'accès au financement, des institutions bien définies et fonctionnelles et la formation brute de capital fixe ; les réglementations strictes du marché du travail agissent comme des facteurs "de répulsion".
  - b. Les facteurs institutionnels comprennent la capacité des autorités à maintenir un environnement politique stable, à lutter contre la corruption et à créer un environnement économique favorable avec des droits de propriété et des procédures administratives simplifiées.
  - c. Un meilleur accès au financement est l'un des principaux facteurs d'attraction de la transformation structurelle en Afrique.
50. Déficit de financement annuel pour la transformation structurelle par pays
51. Selon le rapport, le continent aurait besoin de 495,6 milliards de dollars par an, soit environ 17 % du PIB de l'Afrique prévu pour 2024, jusqu'en 2030, pour accélérer son processus de transformation structurelle et le mettre au même niveau que les pays en développement très performants ayant actuellement des niveaux de développement comparables.
52. L'Afrique doit combler un déficit de financement annuel de 402,2 milliards de dollars, soit environ 13,7 % du PIB de l'Afrique prévu pour 2024, jusqu'en 2030, pour accélérer son processus de transformation structurelle.
- a. L'infrastructure physique (routes) reste le principal contributeur au déficit de financement de l'Afrique (72,9 %), suivie par la formation du capital humain / l'éducation (10,4 %), l'énergie (9,9 %) et les sciences et technologies d'amélioration de la productivité (6,8 %).
53. Le rapport fournit des estimations des déficits de financement par secteur, par pays et par région.
54. Améliorer l'efficacité de la mobilisation des recettes intérieures (recettes fiscales et non fiscales) sera essentiel pour accélérer la transformation structurelle en Afrique.
- a. Améliorer l'efficacité de l'administration fiscale, de l'investissement public et des dépenses publiques est tout aussi important que la mobilisation de ressources supplémentaires.
  - b. Au niveau médian, les pays africains n'ont perçu annuellement en 2000-21 que 24 % des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée qu'ils auraient pu percevoir si les règles avaient été totalement respectées et sans exonérations fiscales.
  - c. Ceci suggère qu'il existe une marge de manœuvre importante pour améliorer la mobilisation des recettes nationales afin de soutenir la transformation structurelle en Afrique.
55. Toutefois, nos analyses montrent que si certains pays africains peuvent être en mesure de combler les déficits de financement estimés par une meilleure mobilisation des recettes publiques, ce n'est pas le cas de la plupart d'entre eux.

56. Quelle que soit l'échéance fixée pour la transformation structurelle - 2030 ou 2063 - les ressources mobilisées au niveau national ne seront pas suffisantes dans la majorité des pays africains pour combler le déficit de financement de la transformation structurelle.
- a. Pour ce faire, le ratio impôts/PIB doit augmenter en moyenne de 13,2 points de pourcentage d'ici à 2030.
  - b. Les gouvernements africains perçoivent actuellement environ 13,6 % du PIB en recettes fiscales, ce qui est inférieur aux autres pays en développement (15,4 %) et aux pays à revenu élevé (21,1 %).
  - c. La capacité fiscale prévue - l'imposition maximale prévue dans une économie compte tenu de ses caractéristiques macroéconomiques, démographiques et institutionnelles - était d'environ 23 % du PIB dans les pays à faible revenu, dont la plupart sont africains. Pour l'Afrique, la capacité fiscale maximale prévue est d'environ 20 % du PIB.
  - d. Pour augmenter de 13,2 points de pourcentage supplémentaires le ratio impôt/PIB par rapport à la médiane actuelle de 14 %, il faudrait que le ratio impôt/PIB moyen de l'Afrique atteigne 27,2 %, soit environ le double des niveaux actuels.
  - e. Outre les niveaux élevés de taxe implicite, cela peut avoir des effets indésirables sur la croissance économique et la sécurité dans les pays en supprimant la croissance des PME.
  - f. Et même si les pays épuisent leur capacité fiscale actuelle, de nombreux pays africains ne parviendront pas à combler le déficit de financement.
  - g. Quoi qu'il en soit, la mobilisation des ressources nationales (fiscales et non fiscales) ne sera pas suffisante dans de nombreux pays africains.
  - h. Un financement international et un financement du secteur privé abordables sont donc nécessaires pour compléter la mobilisation des ressources nationales.
57. La valorisation des minéraux critiques et des terres rares offre la possibilité de mobiliser des ressources nationales supplémentaires pour compléter les recettes fiscales en Afrique.
58. Selon le scénario 2050 d'émissions nettes nulles, la demande de minéraux essentiels sera multipliée par trois et demi d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2021.
59. Selon le scénario 2050 d'émissions nettes nulles, les recettes mondiales provenant de la production de quatre minéraux clés - le cuivre, le nickel, le cobalt et le lithium - sont estimées à 16 000 milliards de dollars au cours des 25 prochaines années (en dollars américains de 2023), et l'Afrique devrait récolter plus de 10 % de ces recettes cumulées.
60. Par des politiques stratégiques - comptabilité du capital naturel, contenu local, franchisage et marchés publics préférentiels - examinées dans le rapport sur les PEA 2023 et dans le chapitre 2 du rapport, les pays pourront accroître la valeur ajoutée et le contenu technologique des ressources naturelles africaines et exporter des produits de plus grande valeur afin d'obtenir des flux de revenus plus importants. La mise en œuvre de ces politiques permettra d'accroître les recettes tirées de ces ressources naturelles, de créer des emplois pour les jeunes et les femmes en Afrique et, au

final, d'accroître la productivité du secteur manufacturier africain afin de favoriser la transformation structurelle des pays. Les pays qui continuent à faire comme si de rien n'était, c'est-à-dire à vendre leurs ressources naturelles comme des produits de base avec peu ou pas de valeur ajoutée sur les marchés d'exportation, continueront à percevoir de faibles revenus sous forme de redevances pour leurs ressources naturelles. Il faut une volonté politique et des actions soutenues pour transformer ces actifs naturels en richesses pour les pays africains.

61. Les pays doivent équilibrer les investissements dans les infrastructures "matérielles" et "immatérielles" afin de stimuler la croissance de la productivité dans tous les secteurs.
  - a. Si les investissements dans les "infrastructures dures" (routes, voies ferrées, ports maritimes, centrales électriques, etc.) sont essentiels à la transformation structurelle, sans investissements appropriés dans les "infrastructures douces" (gouvernance économique, recherche scientifique et technologique pour le développement, et gestion des connaissances), la productivité et l'efficacité des investissements dans les "infrastructures dures" seront limitées. En l'absence d'un environnement macroéconomique sain et stable, les risques politiques et de marché accrus augmenteront le coût du capital et limiteront l'accès aux capitaux pour les investissements dans les infrastructures dures.
  - b. Et dans la plupart des cas, la productivité des investissements dans les infrastructures matérielles sera sous-optimale en raison du manque de connaissances. Avec un déficit d'efficacité des investissements publics de 39 %, supérieur à celui de l'Europe (17 %) ou de l'Asie (29 %), l'Afrique doit investir de manière significative dans la recherche pour le développement afin de doubler la productivité et l'impact sur le développement des investissements dans les infrastructures dures. Comme un avion, le développement ne peut voler sur une seule aile.

## **62. Principaux enseignements du chapitre 2 du rapport :**

- a. Plusieurs défaillances du marché dans l'AFM existante enferment les pays africains dans un cercle vicieux de pauvreté durable.
- b. L'accélération des efforts de transformation structurelle et le financement de leur mise en œuvre seront essentiels pour libérer le potentiel de développement de l'Afrique.
- c. Et si la mise en œuvre cohérente des politiques de réforme structurelle est essentielle pour stimuler le niveau et la durabilité de la croissance économique, leur mise en œuvre dépend de la disponibilité, de l'opportunité et de l'ampleur du financement du développement à long terme pour la transformation structurelle et l'amélioration de l'efficacité des dépenses.
- d. Le renforcement de la mobilisation des ressources nationales est une source essentielle de financement du développement, afin de garantir que le capital de l'Afrique soit le moteur du développement de l'Afrique.
- e. Toutefois, même dans les scénarios les plus optimistes de l'actuelle AFM, la mobilisation des ressources nationales, l'investissement privé et l'aide internationale ne suffisent pas à répondre aux besoins de l'Afrique en matière de financement du développement.

f. Une réforme de l'AFM est donc essentielle pour la transformation structurelle en Afrique.

**63. Chapitre 3 : Financer la transformation de l'Afrique - La nécessité de réformer l'architecture financière mondiale**

64. Si le multilatéralisme et les institutions internationales de financement du développement ont bien servi le monde, des faiblesses subsistent. La faiblesse persistante de la croissance mondiale et les crises économiques et financières récurrentes. L'accroissement des inégalités dans le monde et la persistance des privations humaines dues à la pauvreté, à la faim, aux conflits et à la fragilité. Les défis croissants à un régime commercial mondial ouvert. Et les risques omniprésents de pandémies, de catastrophes naturelles, de changement climatique et de tensions géopolitiques. Tous ces éléments suggèrent qu'il est possible de faire davantage pour atteindre les idéaux pour lesquels ces institutions ont été créées.
65. Le répit qu'elles offrent pendant une crise est souvent de courte durée, et les tendances à la baisse des fondamentaux économiques et les risques réapparaissent souvent à moyen terme. L'effet Tequila au Mexique en 1994 et la chute des actifs en 2013 après le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine à la suite de la crise financière mondiale en sont des exemples typiques. Le même scénario se joue dans la période post Covid-19.
66. Nous avons donc assisté à des cycles récurrents de croissance et de contraction (crises économiques et financières récurrentes), à une crise récurrente de la dette et à la persistance de la pauvreté, de l'inégalité et de l'insécurité.
67. De plus, le type de défis à relever s'est de plus en plus transformé en défis communs mondiaux (changement climatique, pandémies sanitaires, tensions/conflits géopolitiques) que les structures institutionnelles financières mondiales existantes sont mal équipées pour relever.
68. L'augmentation des inégalités mondiales en matière d'accès et de coût du capital, de la technologie et des marchés, la démondialisation croissante et la multipolarisation du commerce, conduisent à une fragmentation et à une multipolarisation croissantes de l'architecture financière mondiale.
69. L'ampleur et la rapidité du soutien mondial qu'ils apportent - que ce soit pour l'action climatique, la réponse à la Covid-19, la restructuration et la résolution de la dette, et les ressources de l'APD destinées à lutter contre l'extrême pauvreté dans les pays - n'ont pas été adaptées à l'objectif visé.
70. La nature épisodique et anticyclique du soutien et les tendances récurrentes à la baisse ; la récurrence croissante des défis communs mondiaux (changement climatique, pandémies, tensions/conflits géopolitiques) ; l'inégalité croissante dans l'accès au capital et le coût du capital, à la technologie, aux marchés ;... ; les inefficacités dans l'architecture fiscale mondiale, les notations de risque, l'architecture de la dette ;...l'échelle et la rapidité inadéquates du soutien financier mondial pour lutter contre la pauvreté, le changement climatique, le financement des imprévus, les objectifs du Millénaire pour le développement ; le manque d'inclusivité et de voix au sein des institutions financières mondiales ; et la démondialisation croissante - la fragmentation et la multipolarisation croissantes du commerce mondial, appellent à des réformes urgentes de l'architecture financière mondiale.

- 71. L'accessibilité financière, la rapidité d'exécution et les économies d'échelle sont importantes :**
72. L'architecture financière mondiale actuelle ne fournit pas les ressources en volume suffisant, à un coût abordable, en temps voulu et à l'échelle nécessaire.
73. L'accès de l'Afrique au financement d'urgence est loin de répondre aux besoins. L'accès aux financements d'urgence est largement orienté vers les économies développées qui en ont le moins besoin. Par exemple, sur les 650 milliards de dollars de DTS émis par le FMI en 2021 pour aider les pays à surmonter les effets négatifs de la pandémie, l'Afrique a reçu 33 milliards de dollars, soit 5,1 % de l'enveloppe totale disponible. En outre, sur les 17 000 milliards de dollars (soit 19 % du PIB mondial) déployés sous forme de mesures fiscales pour lutter contre la pandémie en 2020-21, la part de l'Afrique n'était que de 89,5 milliards de dollars (0,5 %). Les mêmes tendances sont observées en ce qui concerne l'ampleur et les flux de l'architecture financière mondiale pour le climat (voir PEA 2022).
74. En outre, l'accès de l'Afrique à des financements concessionnels à faible coût est loin de répondre aux besoins des pays à faible revenu pour faire face aux défis croissants liés aux biens communs mondiaux. Aux niveaux actuels, les montants de la reconstitution du FAD restent nettement insuffisants pour combler le déficit de financement existant pour la transformation structurelle dans les pays FAD. Même en incluant les financements de l'IDA en Afrique, on reste très en deçà de l'ampleur des financements nécessaires pour remédier à la fragilité en Afrique.
75. La dette bilatérale et les flux d'APD vers l'Afrique sont loin de répondre aux besoins des pays et aux objectifs fixés par les pays donateurs. En outre, ces flux ont progressivement diminué au cours des décennies et sont susceptibles de disparaître à court terme, et les engagements sont redéfinis et réorientés vers d'autres priorités dans les pays donateurs. La réorientation de l'APD vers des biens publics mondiaux tels que l'atténuation des effets du changement climatique a des conséquences négatives importantes sur les programmes de réduction de la pauvreté dans les pays ; l'utilisation d'instruments de la dette pour le financement du climat expose les pays à faible revenu vulnérables au changement climatique à une vulnérabilité à la dette et à un risque accru de défaillance. En outre, la réorientation des ressources de l'APD vers d'autres défis mondiaux pourrait priver les pays à faible revenu des dons dont ils ont tant besoin pour renforcer leurs capacités institutionnelles pour les programmes de développement et de réduction de la pauvreté.
76. Comme le montre le chapitre 2, le montant total des apports financiers extérieurs à l'Afrique, en incluant l'APD, les investissements directs étrangers, les flux de portefeuille et les envois de fonds, reste bien en deçà des besoins de financement. Tous ces apports combinés (APD, investissements directs étrangers, flux de portefeuille et envois de fonds), qui se sont élevés à 174,9 milliards de dollars en 2022, représentent moins de 30 % du total des sorties financières (587 milliards de dollars) en raison d'une mauvaise appréciation du risque en Afrique (74,5 milliards de dollars), de flux financiers illicites (environ 90 milliards de dollars), de la corruption (environ 148 milliards de dollars) et du transfert international de bénéficiaires (275 milliards de dollars).
77. Il est donc urgent que les pays africains intensifient les réformes pour colmater les fuites dans leurs systèmes de mobilisation des recettes nationales (fiscales et non fiscales) et de gestion des finances

publiques afin de retenir ces montants importants de ressources qui quittent leurs pays chaque année.

78. D'autre part, les donateurs bilatéraux et les communautés internationales doivent respecter leurs engagements de soutien à l'Afrique par le biais de l'APD et du financement climatique sous forme de dons nouveaux et supplémentaires, et non comme des instruments d'endettement qui aggravent la vulnérabilité à la dette des pays qui sont déjà confrontés à des fragilités importantes du fait du changement climatique, qu'ils n'ont pas créé. Il ne devrait pas y avoir d'arbitrage entre le financement de l'APD pour la réduction de la pauvreté et le financement du climat.
79. Les banques multilatérales de développement (BMD), telles que le Groupe de la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et d'autres banques régionales de développement, n'ont jamais cessé de fournir des financements à long terme et à faible coût pour les réformes structurelles et la transformation de l'Afrique au fil des décennies.
80. Les créanciers privés jouent un rôle de plus en plus important dans le financement du développement en Afrique, souvent à un coût du capital supérieur de 500 % à celui des banques multilatérales de développement.
81. D'autre part, la part des créanciers bilatéraux et des ressources d'APD, à l'exclusion de la Chine, a diminué au fil du temps.
82. Malgré l'évolution de la composition de la dette publique en faveur des créanciers privés, les emprunts multilatéraux sont restés relativement stables depuis 2000.
  - a. Plus précisément, le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement sont les deux principaux créanciers multilatéraux de l'Afrique, représentant 75 % du financement total des BMD en faveur de l'Afrique entre 2000 et 2022.
  - b. Parmi les autres institutions figurent le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds islamique de développement (BIsD), le Fonds arabe pour le développement économique et social et la Banque européenne d'investissement.
83. Et de toutes les IFD, les BMD ont depuis lors entrepris des réformes pour devenir plus grandes, plus audacieuses et meilleures.
  - a. Les réformes des BMD en cours constituent une évolution positive mais elles ne permettront pas de répondre aux besoins de financement de la transformation structurelle de l'Afrique.
  - b. Les ressources libérées par ces réformes pourraient permettre de dégager environ 169,4 milliards de dollars par an pour le financement du développement, soit l'équivalent d'environ 42 % du déficit de financement annuel estimé.
84. Des réformes similaires sont nécessaires dans les autres IFD (nationales et externes), les agences de donateurs bilatéraux et les institutions financières africaines pour les rendre plus aptes à remplir leur mission.

## 85. **Recommandations stratégiques**

86. Dans ce rapport, nous formulons des recommandations détaillées concernant l'amélioration de l'environnement macroéconomique dans les pays, la résolution des problèmes d'endettement, l'accélération de la transformation structurelle en Afrique, et ce que l'Afrique pourrait faire pour tirer davantage de ressources de l'actuelle AFM, ainsi que les réformes de l'AFM nécessaires pour la rendre plus agile, plus réactive et plus adaptée à son objectif.

87. Pour gagner du temps, permettez-moi de me concentrer sur les principales recommandations à l'intention des pays et des citoyens africains, ainsi que de la communauté internationale, afin que l'AFM soit plus efficace pour le développement de l'Afrique.

## 88. **Pour les gouvernements et les citoyens africains :**

a. **Élaborer des plans de transformation structurelle propres à chaque pays et développer les capacités locales (institutionnelles, humaines et financières) pour les mettre en œuvre de manière cohérente.**

b. **Accroître la mobilisation des ressources nationales et donner la priorité à la prudence dans la gestion des finances publiques (GFP), freiner les FFI et lutter contre la corruption.** La mobilisation des ressources nationales peut être renforcée par divers moyens, notamment la numérisation de l'administration fiscale - améliorer la transparence du système fiscal, élargir l'assiette fiscale, renforcer l'application, atténuer les risques de non-conformité et, en fin de compte, stimuler le respect volontaire des règles; augmenter les recettes non fiscales ; renforcer la formalisation de l'économie informelle ; et renforcer le contrat social par le biais d'une meilleure fourniture de biens et de services publics pour lutter contre l'imposition implicite généralisée et accroître la conformité. L'accent doit également être mis sur l'utilisation efficace des revues mobilisées pour des investissements favorisant la croissance. Selon certaines estimations, la corruption coûte à l'Afrique 148 milliards de dollars chaque année et environ 90 milliards de dollars quittent le continent chaque année sous la forme de flux financiers illicites.

Pour accélérer la transformation structurelle, rien ne peut remplacer des institutions de qualité, une gouvernance économique saine, la stabilité politique et l'État de droit. Sans ces éléments, les efforts de transformation des économies reviendront à verser de l'eau dans un panier et à s'attendre à ce qu'il reste plein.

c. **Investir dans la comptabilisation, la valorisation et la conservation du capital naturel et l'inclure dans le système de comptabilité nationale afin d'accroître la taille de l'économie.** La plupart des ressources du capital naturel de l'Afrique restent largement inexploitées, et leur valeur ou les services qu'elles fournissent sont généralement mal mesurés et parfois complètement ignorés en tant qu'élément de la richesse des pays africains. Investir dans la mesure et l'évaluation du capital naturel et les intégrer dans le système de comptabilité nationale permettra d'estimer la valeur réelle de la richesse verte de l'Afrique et d'améliorer la conservation. En effet, les ressources naturelles de l'Afrique fournissent des services environnementaux essentiels tels que le piégeage du carbone, la

- lutte contre la pollution et la conservation de la fertilité des sols, qui soutiennent l'existence humaine.
- d. Construire et approfondir les marchés intérieurs (pour les biens et les services, marchés de capitaux et marchés financiers) aux niveaux national et régional afin de stimuler l'intégration économique.** Des politiques telles que le contenu local, le franchisage et les marchés publics préférentiels pourraient constituer des fruits à portée de main. À cet égard, la ZLECA et le lancement en 2022 du Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) peuvent changer la donne s'ils sont pleinement mis en œuvre et adoptés par tous les pays africains. Promouvoir la libre circulation des facteurs de production, y compris la libre circulation des personnes. À cet égard, il convient de féliciter plusieurs pays qui ont totalement ouvert leurs frontières à d'autres Africains, à savoir : *le Bénin, la Gambie, le Kenya, le Rwanda et les Seychelles.*
- e. Créer des incitations ciblées et rationalisées pour catalyser la mobilisation des flux de capitaux privés afin de soutenir les plans de développement endogènes des pays, dans les secteurs clés de la transformation structurelle.** Le potentiel du secteur privé pour contribuer à la transformation de l'Afrique est énorme : les actifs mondiaux sous gestion s'élevaient à 98 000 milliards de dollars à la fin de 2022 et devraient atteindre 145 400 milliards de dollars d'ici à 2025. Des actions politiques clés visant à mobiliser le secteur privé pour les transitions vertes ont été élaborées dans les PEA 2023.
- f. Prendre des mesures proactives pour tirer parti de la gouvernance des politiques macroéconomiques et de l'environnement d'affaires** nécessaires pour améliorer le profil et la perception du risque et exploiter les capitaux mondiaux innovants et les instruments financiers nécessaires pour renforcer les capacités dans la préparation des projets.
- g. Changement de mentalité** - Les Africains doivent assumer l'entière responsabilité de leur propre développement dans une architecture financière mondiale en pleine mutation. Il incombe au gouvernement et à la population de chaque nation de donner la priorité à la transformation structurelle de sa propre économie. Ce sont notamment la culture de l'épargne, afin d'approfondir le développement des capitaux nationaux et des marchés financiers ; les modèles de consommation, afin de créer une demande effective de biens et de services produits localement, afin de stimuler l'industrie manufacturière nationale et l'intégration des marchés interrégionaux ; l'efficacité de l'administration fiscale et de la gestion des finances publiques ; l'accent mis sur l'amélioration de la productivité des facteurs de leur capital humain, naturel et social ; le renforcement des institutions nationales et régionales. Les consommateurs ne déclarent pas de bénéfices. Tant que les Africains ne donneront pas la priorité à la production et à la consommation de produits (biens et services) africains, ils resteront enfermés dans une pauvreté durable pour le siècle à venir.
- h. Intégration économique régionale et voix collective** - L'accélération de la transformation structurelle nécessite un minimum de capital - politique, commercial, social et financier. Une intégration efficace permettra à l'Afrique d'exploiter les économies d'échelle et de parler d'une seule voix dans les négociations d'intégration pour faire face aux chocs mondiaux récurrents.

## 89. Pour la communauté internationale - BMD, IFD et partenaires bilatéraux :

- a. Accélérer et intensifier la mobilisation de financements concessionnels à long terme et abordables pour la transformation structurelle de l'Afrique.** La transformation structurelle est un processus à long terme, et les dividendes prennent également du temps à se manifester. À court terme, cinq propositions de réforme susceptibles d'aider à mobiliser des ressources concessionnelles à grande échelle pour la transformation se distinguent :
- (i) *Réacheminer les DTS du FMI vers les BMD afin de mobiliser davantage de ressources pour la transformation structurelle en Afrique.* La réorientation et la mobilisation de 100 milliards de dollars de DTS pourraient accroître le financement à faible coût pour l'Afrique d'environ 12 à 46 milliards de dollars par an au cours des dix prochaines années. La décision du Conseil d'administration du FMI de mettre à disposition jusqu'à 15 milliards de DTS (équivalant à environ 20 milliards de dollars) pour les réacheminer vers les banques multilatérales de développement (BMD) en tant que capital hybride est une évolution très positive. Beaucoup reste à faire pour passer à grande échelle.
  - (ii) *Procéder à des reconstitutions saines des guichets concessionnels de la BAD (le Fonds africain de développement, FAD) et de la Banque mondiale (l'Association internationale de développement).* Les pays FAD auront besoin d'environ 245 milliards de dollars par an pour investir dans les quatre secteurs clés afin d'accélérer la transformation structurelle au cours du cycle triennal de reconstitution des ressources du FAD-17. Cela faciliterait l'accès à des ressources concessionnelles à faible coût pour permettre aux pays à faible revenu d'Afrique de rattraper leurs homologues relativement performants dans d'autres régions en développement.
  - (iii) *Réformer la gouvernance fiscale mondiale pour la rendre plus transparente et plus responsable.* Outre les coûts d'emprunt plus élevés pour les pays en développement, même après ajustement au risque, le sous-investissement dans les biens publics mondiaux, en particulier l'action climatique et la préparation aux pandémies, la volatilité des marchés de capitaux et les crises financières mondiales récurrentes, une architecture fiscale internationale moins transparente favorise la fraude et l'évasion fiscales à l'échelle mondiale. Des réformes permettraient de contenir les flux financiers illicites, la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que les transferts de bénéfices, qui coûtent aux pays africains environ 1 % de leur PIB, soit le même montant que le total des transferts internationaux nets vers l'étranger en 2022. De même, des mesures visant à renforcer la transparence des industries extractives sont essentielles, notamment l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, qui exige la divulgation obligatoire de toutes les transactions effectuées par les entreprises mondiales et les gouvernements en Afrique et dans d'autres régions en développement.
  - (iv) *Maximiser la capacité de financement des BMD en mettant en œuvre le Cadre d'adéquation des fonds propres (CAF) du G20 et le Triple Agenda.* Le CAF identifie des moyens de maximiser la capacité de financement des BMD, par

exemple en optimisant leurs bilans et en opérant les cinq changements stratégiques mis en évidence dans ce chapitre. Le Triple Agenda recommande une approche en trois volets pour réformer les BMD. Le G20 recommande également une augmentation de capital généralisée pour les institutions confrontées à une contrainte de marge de manœuvre contraignante.

- (v) *Relever le niveau de financement et renforcer la transparence des créanciers bilatéraux.* Les ressources des prêteurs bilatéraux, qui représentaient 20 % de la dette extérieure de l'Afrique en 2022, et la transparence de leurs prêts devraient être accrues par la divulgation volontaire d'informations sur les conditions de prêt, afin d'éviter d'exacerber la vulnérabilité à la dette. Les pays donateurs sont encouragés à atteindre le seuil de 0,7 % du RNB affecté à l'aide publique au développement (APD).
- b.** Réformer l'architecture mondiale de la dette pour la rendre plus transparente, plus souple, plus accessible et plus abordable pour les pays en développement.
- (i) Pour faciliter la restructuration de la dette, il faudra: (i) développer des solutions basées sur le marché pour les euro-obligations non viables ; (ii) mettre en œuvre un allègement de la dette pour libérer des ressources pour les actions climatiques ; (iii) créer une autorité de la dette souveraine et un système d'insolvabilité souveraine ; (iii) les pays du G20 pourraient envisager une législation qui encourage les prêteurs privés à participer à des restructurations de la dette ; (iv) créer des opportunités pour les BMD de prêter aux pays lors de négociations prolongées sur la dette en mettant en œuvre la politique de prêt en cas d'arriérés ; (iv) soutenir davantage le développement des capacités africaines en matière de productivité de la dette et de gestion des finances publiques ; (v) améliorer le cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale afin de l'adapter aux nouvelles réalités économiques ; et (vi) améliorer les notations de crédit par les agences privées.
  - (ii) *Le FMI et la Banque mondiale devraient collaborer avec d'autres BMD, y compris la BAD, pour améliorer leurs analyses de viabilité de la dette (AVD).* Ceci devrait inclure la mise à jour de l'AVD actuelle pour refléter la structure changeante des économies et l'impact des chocs sur les économies, en particulier celles de l'Afrique.
  - (iii) La méthodologie d'AVD du FMI et de la Banque mondiale pour évaluer la viabilité de la dette devrait être rendue publique afin de faciliter la reproduction et la validation indépendante des résultats. L'AVD doit également prendre en compte les risques climatiques, les pertes et les dommages, ainsi que les ressources nécessaires pour augmenter les investissements dans la résilience climatique, la transition vers une économie verte, l'augmentation des dépenses de défense pour réduire les menaces d'insurrection, et la fourniture de biens publics régionaux et mondiaux.
  - (iv) Les BMD comme la BAD pourraient collaborer avec les agences de notation internationales pour renforcer les méthodes d'évaluation du risque souverain et contribuer à réduire la part de subjectivité dans les notations de crédit de l'Afrique. Ceci réduira le risque perçu de l'investissement privé dans les pays africains. De

même, les pays africains devraient s'engager auprès de ces agences à fournir des données en temps utile et à clarifier les perceptions du risque qui leur sont attribuées, afin d'atténuer la subjectivité apparente. Les instruments de dette conditionnelle peuvent également contribuer à remodeler les risques liés à la dette publique de l'Afrique dans un monde caractérisé par une incertitude macroéconomique croissante.

- c. **Renforcer l'accessibilité du financement climatique pour les pays vulnérables qui en ont le plus besoin.** L'inadéquation entre l'architecture du financement climatique et la vulnérabilité climatique, la lourdeur des procédures et la faible capacité institutionnelle de la plupart des pays africains limitent le flux du financement climatique mondial vers l'Afrique. Il est nécessaire de simplifier les procédures de financement du climat afin de les rendre plus accessibles aux pays vulnérables au changement climatique qui ont également une capacité limitée à remplir des procédures de préparation de projet compliquées et coûteuses. Le lancement du Fonds pour les pertes et dommages annoncé lors de la COP27 en Égypte a attiré environ 661 millions de dollars de promesses de dons d'ici mars 2024. Bien que positif, son ampleur future devrait correspondre aux pertes immenses causées par les événements climatiques dans les pays : un rapport récent commandé par les Nations unies suggère que 150 à 300 milliards de dollars pourraient être nécessaires chaque année d'ici 2030.<sup>88</sup> L'effet de levier du financement initial du guichet d'action climatique de la BAD, lancé pendant le FAD-16, avec des ressources supplémentaires provenant de sources publiques et privées renforcera le flux de financement climatique pour faire face à la vulnérabilité et aux risques climatiques en Afrique.
- d. **Adopter des réformes pour améliorer l'accès de l'Afrique aux facilités de financement d'urgence.** Faute de capacité budgétaire, la plupart des pays africains font face aux chocs temporaires en empruntant pour lisser la consommation et l'investissement et éviter les fluctuations économiques brutales. Les réformes de l'AFM doivent améliorer l'accès de l'Afrique aux filets de sécurité financière et : (i) dissocier l'accès au financement du FMI des quotas ; (ii) introduire des clauses conditionnelles dans les accords de prêt avec les IFI ; et (iii) créer une facilité africaine de financement d'urgence/un mécanisme ou une institution de stabilité financière. Les pays africains devraient également mettre en œuvre des réformes visant à renforcer et à approfondir les systèmes financiers nationaux afin qu'ils puissent, à terme, devenir leur propre véritable amortisseur de chocs.
- e. **Rendre la gouvernance de l'AFM plus inclusive afin de renforcer la participation et la voix de l'Afrique.** Le FMI a entamé un processus de réformes visant à accroître la participation de l'Afrique. Par exemple, son Conseil des gouverneurs a finalisé la 16<sup>e</sup> révision générale des quotes-parts le 15 décembre 2023, qui prévoyait une augmentation de 50 % des quotes-parts. D'autres réformes comprennent des propositions visant à explorer des approches pour le réaligement des quotas. En outre, l'utilisation d'une règle de double majorité pourrait améliorer la participation des pays membres à la prise de décision. Une autre proposition, formulée dans le récent rapport du Comité de Bretton Woods, concerne la création de conseils au niveau ministériel au sein du FMI et de la Banque mondiale, dotés de pouvoirs de décision sur les questions relatives aux biens communs mondiaux qui nécessiteront une action du secteur public à l'échelle internationale. Cet objectif pourrait être rapidement atteint en renforçant les pouvoirs de

deux organes institutionnels de niveau ministériel qui existent déjà - le Comité mixte de développement et le Comité monétaire et financier international du FMI, qui sont consultatifs et n'ont pas de pouvoir de décision structuré et contraignant. Ces deux conseils pourraient se réunir annuellement. L'ajout de l'Union africaine en tant que membre à part entière du G20 est une initiative bienvenue, mais le continent africain reste sous-représenté, l'Afrique du Sud étant le seul membre souverain du groupe. Il est recommandé d'admettre davantage de pays africains en tant que membres souverains. À plus long terme, les pays africains doivent mettre en œuvre des politiques de croissance qui augmenteront la taille de leurs économies et amplifieront la voix du continent au sein de l'AFM.

- f. Instaurer l'obligation pour les pays d'adopter des politiques d'écologisation de leur PIB.** Les abondantes ressources naturelles de l'Afrique offrent une opportunité de transformation économique vers une croissance plus verte. Pourtant, le cadre actuel d'évaluation économique ne parvient pas toujours à saisir toute l'étendue de la richesse du continent. La dépendance de l'Afrique à l'égard du capital naturel, tel que le pétrole, les minéraux et les forêts, a alimenté la croissance économique, mais a également conduit à une extraction non durable et à une dégradation de l'environnement. Une mise à jour obligatoire des méthodologies de mesure de la richesse des pays pour inclure leur richesse verte - la valeur économique du capital naturel et des services écosystémiques connexes qu'ils fournissent - devrait être introduite et appliquée. Cette approche permettra à l'Afrique de tirer parti de son capital naturel pour accroître la taille de son économie, augmenter son profil de risque et mobiliser des ressources sur les marchés internationaux des capitaux afin de financer la transformation structurelle.
- g. Tirer parti du financement du secteur privé pour la transformation structurelle.** L'ampleur des ressources publiques qui peuvent être mobilisées par le biais d'une intensification de la mobilisation des recettes nationales et d'un financement concessionnel de la part des créanciers officiels multilatéraux et bilatéraux pour soutenir la transformation structurelle de l'Afrique afin d'atteindre les ODD et l'Agenda 2063 à court terme sera très modeste par rapport à l'ampleur des ressources nécessaires, même dans les scénarios les plus optimistes. Le secteur privé offre d'importantes possibilités de combler le déficit de ressources. Des mesures visant à encourager le financement privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique sont donc essentielles pour la transformation structurelle de l'Afrique. Les réformes de l'AFM pourraient soutenir le recyclage des actifs en transférant les actifs existants des pays en difficulté d'endettement au secteur privé afin de générer des financements pour les infrastructures et d'autres projets catalytiques visant à accélérer la transformation structurelle. Les réformes pourraient également intégrer des mécanismes pour une approche basée sur un portefeuille d'investissements du secteur privé plutôt qu'une approche projet par projet, afin de tirer parti des économies d'échelle et des synergies existantes des projets au sein d'un même portefeuille que les projets gérés en silos peuvent réaliser.
- h. Soutenir les institutions africaines et régionales dans des domaines clés tels que la mobilisation des recettes nationales, la gestion des finances publiques, la préparation des projets, etc.** Il est nécessaire d'augmenter la capitalisation des financements régionaux et nationaux pour qu'ils soient adaptés à leur objectif.

- i. Des partenariats inclusifs et égaux avec des accords de subsidiarité clairs.** Les défis du développement mondial se sont transformés en défis des biens communs mondiaux. Il faut se concentrer davantage sur la fourniture de biens publics régionaux et mondiaux et réorganiser les systèmes de soutien disponibles pour que les BMD et les IFD nationales et régionales assument l'entière responsabilité dans leurs régions respectives.
- j. Changement de mentalité :** Il est nécessaire de réformer l'état d'esprit du développement mondial en passant de la préservation des intérêts nationaux à l'action collective pour relever les défis mondiaux communs, en reconnaissant que les actions des parties motivées par l'intérêt personnel n'aboutiront pas à des résultats durables. Les défis communs mondiaux tels que le changement climatique, les pandémies, l'insécurité mondiale, ..., ont démontré que les actions individuelles et/ou l'inaction des parties peuvent conduire à des externalités négatives importantes sur la communauté mondiale, avec des implications significatives pour la stabilité économique et la durabilité mondiale. Il est nécessaire de se concentrer sur le soutien aux pays qui en ont besoin pour atteindre les objectifs urgents de développement durable afin de préserver notre avenir commun.

90. En conclusion, permettez-moi de citer les sages paroles d'Albert Einstein :

- (i) "Au cœur de la difficulté se trouve l'opportunité".
- (ii) "Vous ne pouvez pas utiliser une vieille carte pour explorer un nouveau monde".

91. L'Afrique reste l'une des meilleures destinations d'investissement au monde, avec des taux de rendement élevés ajustés au risque. Et le monde devient de plus en plus africain.

92. Une AFM réformée, plus souple, plus transparente, plus inclusive et plus équitable est bénéfique pour tous. Restons unis pour construire notre avenir commun.

93. Je vous remercie de votre attention.